

## PRESTATIONS ET TARIFS - Ambulatoire

Ces prestations s'entendent toutes taxes comprises

Tarifs en vigueur au 01/01/18

PAT\* ..... **18.00 €**

\*Participation Assuré Transitoire par séjour pour les actes supérieurs à 120 €, à la charge du patient ou de sa complémentaire (suivant le contrat de la mutuelle)

### HOSPITALISATION EN SERVICE AMBULATOIRE :

• Chambre particulière ambulatoire ..... **55.00 €**

• Forfait ambulatoire ..... **30.00 €**

### SUPPLEMENT ACCOMPAGNANT :

Pour toute demande de supplément, **s'adresser à l'accueil ambulatoire** aux heures d'ouverture.

• Repas accompagnant en chambre ..... **9.00 €**  
(boisson comprise, ¼ boisson ou 50 cl d'eau)

*Si vous désirez des boissons chaudes ou fraîches, confiseries, etc..., des distributeurs se situent au RDC.*

Ces suppléments sont à la charge du patient ou de sa complémentaire (suivant le contrat de la mutuelle)

La chambre particulière est attribuée sous réserve de nos disponibilités.

Au cas où nous ne pourrions pas répondre favorablement à votre demande, vous séjournerez en chambre à partager, les prestations à la carte seront alors à votre charge.